

31030 - Insertion professionnelle

Proposition d'approbation d'un avenant à la convention de Subvention Globale du Fonds Social Européen pour la période 2017-2020

CP/2020/343

Service chef de file :

L - Mission aménagement, développement et emploi
L11050 - Cellule FSE

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver l'aménagement par voie d'avenant de la convention de subvention globale du Fonds Social Européen pour la période de 2017-2020, en vue d'augmenter le montant de l'enveloppe attribuée au Département du Bas-Rhin.

Le Département assure la gestion de crédits du Fonds Social Européen (FSE) depuis 2007 (délibération CG/2007/193). Ce positionnement fort s'inscrit dans le cadre des attributions de la collectivité en matière d'insertion des allocataires du RSA (en application de la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion) et illustre concrètement son rôle de chef de file en matière sociale.

Le FSE constitue à ce titre un levier financier capital dans le déploiement de la politique d'insertion en permettant d'augmenter l'offre d'insertion disponible sur les territoires.

Dans le cadre de la programmation du FSE 2014-2020, le Conseil Départemental du Bas-Rhin s'est vu confier la gestion d'une enveloppe de 24 678 400 euros, répartie en deux subventions globales pour les périodes 2014-2016 et 2017-2020.

Par avenant n°1 à la subvention globale 2017-2020 signé le 17 octobre 2019, la période de réalisation des opérations individuelles initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2020 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021, à la condition d'une programmation en 2020, et ce, pour tenir compte du délai nécessaire à la mise en place de la nouvelle programmation 2021/2027. Cette prolongation s'applique à toutes les opérations, à l'exception de l'assistance technique étendue jusqu'au 31 décembre 2022.

Aussi la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) autorise la redistribution des reliquats de crédits non programmés, afin d'optimiser la consommation des enveloppes globales au niveau national.

Au vu du potentiel de programmation du Département du Bas-Rhin sur la tranche 2020/2021, l'autorité de gestion déléguée (DIRECCTE) lui accorde un montant supplémentaire de 370 000 €. L'enveloppe globale 2014/2020 abondée de ces crédits supplémentaires s'élèvera alors à 25 048 400 €.

Ces crédits supplémentaires viennent s'ajouter à la subvention globale 2017/2020 existante par le biais d'un avenant n°2 visant la modification du plan de financement initialement conventionné. En application des règles communautaires, une répartition financière annuelle du nouveau montant, s'établissant à 18 356 045,33 €, a été ventilée, comme suit, sur 4 ans.

2017	2018	2019	2020	MONTANTS FSE
3 433 931,86 €	3 934 161,73 €	3 970 766,77 €	7 017 184,97 €	18 356 045,33 €

Conformément aux obligations découlant de la convention de subvention globale conclue avec l'Etat le 10 mars 2017, ce projet d'avenant a d'ores et déjà été soumis au Comité de Programmation Régionale réuni le 24 septembre 2020, animé par l'Etat, et a reçu un avis favorable.

La commission Emploi, Insertion, Logement réunie en date du 21 septembre 2020 a également émis un avis favorable sur ce rapport.

Ainsi, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'autoriser la signature de l'avenant n°2 à la convention de subvention globale pour la période 2017/2020, jointe en annexe au présent rapport, visant à augmenter les crédits européens accordés au Département du Bas-Rhin au titre du FSE d'un montant de 370 000 € venant s'imputer sur la subvention globale pour la période 2017/2020 et portant les crédits européens à 18 356 045,33 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président,

- approuve la modification de la convention de « subvention globale » de crédits Fonds Social Européen pour la période de programmation 2017-2020, visant à augmenter de 370 000 € le montant des crédits européens pour cette période et portant ainsi le montant total des crédits à 18 356 045,33 € ;

- autorise par ailleurs son Président à signer l'avenant n°2 à la convention de « subvention globale » de crédits Fonds Social Européen pour la période de programmation 2017/2020 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Etat, joint au présent rapport.

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY